

Rapport du président du jury du concours d'attaché territorial - session 2016 -

1- Le cadre national

Le concours est organisé par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) pour les besoins en recrutement des collectivités territoriales de la région Auvergne Rhône-Alpes. Pour l'ensemble de la France, le concours est organisé, à l'échelon régional ou interrégional, par huit CDG métropolitains et quatre CDG ultramarins.

Un calendrier national fixe de manière commune les périodes d'inscription, de dépôt des dossiers et les dates et heures des épreuves écrites. Les sujets des épreuves écrites sont identiques pour l'ensemble des CDG métropolitains.

La dernière session remonte à 2014, le concours ayant une périodicité d'organisation de deux ans.

2- Le concours 2016 – Auvergne-Rhône-Alpes

Le calendrier

| | |
|--|---------------------------|
| Retrait des dossiers (dates nationales) | du 5 avril au 11 mai 2016 |
| Clôture des inscriptions (date nationale) | 19 mai 2016 |
| Épreuves écrites d'admissibilité (date nationale) | jeudi 24 novembre 2016 |
| Résultats d'admissibilité | 17 février 2017 |
| Épreuves orales d'admission | du 14 au 24 mars 2017 |
| Résultats d'admission | 14 avril 2017 |

Les principaux chiffres de la session 2016

| | Externe | Interne | 3e concours | TOTAL | session 2014 | session 2012 | session 2011 |
|--------------------|---------|---------|-------------|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Postes | 117 | 60 | 23 | 200 | 190 | 253 | 237 |
| Inscrits | 2 103 | 2 369 | 318 | 4 790 | 5 239 | 4 728 | 4 568 |
| Présents | 934 | 1 432 | 227 | 2 593 | 2 922 | 3 250 | 3 082 |
| Admissibles | 219 | 120 | 49 | 388 | 387 | 468 | 455 |
| Admis* | 115 | 62 | 23 | 200 | 190 | 253 | 234 |

* Après transfert de postes décidé par le jury.

Les concours sont ouverts dans quatre spécialités : "Administration générale", "Gestion du secteur sanitaire et social", "Animation", "Urbanisme et développement des territoires". Aucun poste n'est ouvert dans la spécialité "Analyste".

Les chiffres détaillés de la session sont présentés en annexe.

- Le **nombre de postes**, qui s'établit à 200 pour l'ensemble des voies et des spécialités, est en légère hausse par rapport à la session 2014, mais reste inférieur à celui des sessions 2012 et 2011.

- Le **nombre d'inscrits** est, lui, en baisse de 8,5% par rapport à la session 2014 et retrouve un niveau proche des sessions 2012 et 2011.

- En raison de la baisse du nombre d'inscrits et surtout d'un fort absentéisme, le **nombre de présents** est le plus faible enregistré lors de ces dernières sessions.

- **L'absentéisme** est particulièrement élevé au concours externe : 55,6%, soit 4,5 points de plus que lors de la session 2014 qui avait déjà été marquée par une forte hausse de l'absentéisme. Au concours interne, le taux d'absentéisme est de 39,6%, soit 1 point de plus qu'en 2012. Le troisième concours connaît pour sa part une légère baisse de l'absentéisme (28,7% contre 30,3% en 2012).

- La **sélectivité** des concours est variable selon les voies. Au concours externe, elle se ressent à la fois de la baisse du nombre d'inscrits, de la hausse de l'absentéisme et de la légère progression du nombre de postes. Pour 1 poste ouvert, on compte ainsi 8 candidats présents à l'écrit, contre 12,3 en 2014. La sélectivité reste très élevée au concours interne, avec 23,8 candidats présents pour 1 poste (24,8 en 2014). Au troisième concours, la sélectivité s'est légèrement renforcée (9,8 candidats pour 1 poste contre 8,5 en 2014), mais demeure très inférieure à celle du concours interne.

Le profil des candidats

Les données suivantes portent sur les candidats présents aux épreuves écrites.

- **sexe** : le taux de féminisation des concours est stable par rapport aux précédentes sessions, les femmes représentant 69% des candidats au concours externe, 78% au concours interne et 77% au troisième concours.

- **âge** : les moins de 30 ans sont largement majoritaires au concours externe : 74% des candidats. Les 30-39 ans représentent 48% des candidats au concours interne et 46% au troisième concours et les 40 ans et plus respectivement 45% et 49%.

- **niveau d'étude** : 69% des candidats au concours externe détiennent un diplôme bac+5 au moins, une proportion stable par rapport à la session précédente. 33 % des candidats du concours interne déclarent un diplôme bac+3 ou bac+4 et 30% un diplôme bac+5 au moins (proportion en hausse de 5 points par rapport à la dernière session). Au troisième concours, 27% des candidats déclarent un diplôme bac+3 ou bac+4 et 49% un diplôme bac+5 au moins (proportion stable par rapport à la dernière session).

- **situation professionnelle** : 47% des candidats au concours externe exercent déjà dans la fonction publique territoriale (34% ont un statut de contractuel), 20% sont étudiants et 13% en recherche d'emploi. Chez les candidats du concours interne, les rédacteurs territoriaux représentent 47% des candidats, les adjoints administratifs 18% et les attachés contractuels 10%. Enfin, près des deux-tiers des candidats au troisième concours exercent déjà dans la fonction publique territoriale, 17% sont en poste dans le secteur privé, 11% sont en recherche d'emploi.

- **nombre de présentations aux concours** : 71% des candidats au concours externe déclarent présenter le concours pour la première fois. 52% des candidats au concours interne et 50% au troisième concours déclarent présenter le concours pour la deuxième fois ou plus.

- **suivi d'une préparation** : 12% des candidats au concours externe déclarent avoir suivi une préparation spécifique au concours auprès d'un organisme, 25% au concours interne et 30% au troisième concours.

3- Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites se déroulent dans trois centres d'examen, à Villeurbanne (69), Sainte-Foy-lès-Lyon (69) et Clermont-Ferrand (63).

Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires. Celle-ci est effectuée par une centaine de correcteurs.

Les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets complets des épreuves écrites sont en ligne sur le site internet du CDG69, à la rubrique « Concours et examens » <http://www.cdg69.fr/>
Les sujets en ligne ne comportent pas d'indications de correction.

Le concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves écrites.

La composition sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales (durée 4 h, coefficient 3)

Cette première épreuve est commune aux différentes spécialités.

Le sujet de la session 2016 est ainsi libellé : « *Les communes conservent-elles une utilité ?* ».

Ce sujet porte sur une question classique mais d'une grande actualité. Le jury estime que le sujet est tout à fait adapté à l'exercice de la composition. Il est au cœur de l'actualité en raison de la refonte des intercommunalités et du mouvement de création des communes nouvelles. Il nécessite une bonne connaissance des réformes territoriales mais aussi un positionnement en qualité de cadre sur les évolutions en cours à la fois d'un point de vue institutionnel, en matière de gestion des services publics et de gestion des ressources humaines.

Le sujet ne présente pas de réelles difficultés mais demande un positionnement clair, avec un libellé sous la forme interrogative. La réponse doit être argumentée et suppose une prise de recul et une bonne connaissance des collectivités. Il convient également de souligner qu'utilité ne veut pas dire nécessairement capacité d'action. Ainsi, si la commune demeure importante dans l'imaginaire collectif et au regard des enjeux de proximité, les compétences gérées à l'échelon communal et le rôle de la commune évoluent. Le sujet permet ainsi d'évaluer la capacité du candidat à intégrer des connaissances diverses (questions de la légitimité démocratique, des compétences gérées, de l'évolution de l'intercommunalité, etc.) et à prendre une position claire sur un sujet important.

Comme lors des précédentes sessions, les correcteurs soulignent que si la plupart des copies contiennent des connaissances en lien avec le sujet, celles-ci sont souvent exposées de manière trop « scolaire », sans être sous-tendues par une véritable réflexion. Beaucoup de candidats semblent chercher à se rassurer en plaquant artificiellement des connaissances, sans construction ni analyse argumentée. Or, dans le cadre de cette épreuve de composition, la valeur ajoutée de la copie réside dans la capacité à conduire une réflexion, en traitant le sujet de manière problématisée et construite, les connaissances devant être mobilisées au service d'une démonstration.

Sur la forme, comme lors des précédentes sessions, les correcteurs regrettent que beaucoup de copies comportent des fautes de syntaxe et d'orthographe en nombre trop important pour des candidats prétendant accéder à la catégorie A de la fonction publique. Rappelons que conformément au cadrage de l'épreuve, une mauvaise orthographe est sévèrement sanctionnée, une pénalité de 2 points s'appliquant lorsque la copie contient plus de 10 fautes.

Pour 933 copies notées, la moyenne s'établit à 7,84 sur 20, soit une moyenne un peu supérieure à celle de la session 2012 (7,49). Il paraît important de souligner que la note moyenne à l'épreuve révèle en réalité une forte hétérogénéité, qui fait de la composition une épreuve assez déterminante, même si son coefficient est légèrement moins élevé que celui de l'épreuve de note dans la spécialité. Au total des spécialités, on compte 12,6% de notes strictement inférieures à 5 sur 20 et donc éliminatoires (18,3% lors de la session 2014). 26,8% des copies obtiennent une note supérieure ou égale à 10 (21,4% pour la session 2014).

La note dans la spécialité (durée 4 h, coefficient 4)

Les thématiques des sujets de la session sont les suivantes :

| <i>Spécialité</i> | <i>Thèmes</i> | <i>Dossier</i> |
|--|--|--------------------------|
| Administration Générale | Les leviers dont dispose une commune pour retrouver des marges de manœuvre financières | 13 documents 36 pages |
| Gestion du secteur sanitaire et social | La lutte contre la précarité énergétique | 14 documents 36 pages |
| Analyste* | La mise en œuvre d'une solution d'authentification unique | 10 documents 35 pages |
| Animation | La place des jeunes et des enfants dans l'espace public | 10 documents 36 pages |
| Urbanisme et développement des territoires | La trame verte et bleue | 9 documents 40 pages |

* La spécialité « Analyste » n'était pas organisée par le cdg69 pour cette session 2016.

Le jury souligne la pertinence et l'actualité des sujets proposés aux candidats. Les dossiers, dans l'ensemble clairs et bien conçus, étaient facilement compréhensibles et, à l'image du sujet d'administration générale, contenaient beaucoup d'exemples qui rendaient la lecture concrète.

Majoritairement, les candidats connaissent désormais les exigences formelles de l'exercice (en-tête, plan matérialisé, etc.) indiquées dans la note de cadrage.

Comme pour la composition, le niveau des copies est hétérogène et les correcteurs relèvent un fort contraste entre de très bonnes copies, proposant au destinataire de la note une analyse précise et opérationnelle du problème soulevé, et une majorité de copies restant trop superficielles et insuffisamment organisées. Le plan choisi est souvent peu significatif et ne valorise pas suffisamment les principales idées qui sont à transmettre au destinataire.

La qualité de l'expression écrite est globalement assez médiocre. De nombreuses copies sont pénalisées en raison de leur mauvaise orthographe.

La note moyenne à l'épreuve s'établit, selon les spécialités, entre 6,90 en « Animation » et 8,47 en « Administration générale ». Entre 20% des candidats en « Gestion du secteur sanitaire et social » et 35% en « Administration générale » obtiennent une note supérieure ou égale à 10,00.

Le concours interne et le troisième concours

Le rapport dans la spécialité (durée 4 h, coefficient 4)

L'admissibilité au concours interne et au troisième concours repose sur cette unique épreuve. L'intitulé souligne la dimension professionnelle de l'exercice demandé, le rapport, rédigé à l'aide d'un dossier mais également à partir des connaissances propres des candidats, devant permettre de dégager des « solutions opérationnelles appropriées ».

Les thématiques des sujets de la session 2016 sont les suivantes :

| <i>Spécialité</i> | <i>Thèmes</i> | <i>Dossier</i> |
|--|---|--------------------------|
| Administration Générale | La mise en place d'un projet d'administration | 12 documents 30 pages |
| Gestion du secteur sanitaire et social | L'évolution des logements-foyers | 13 documents 35 pages |
| Analyste | La mise en œuvre d'un bouquet de services mobiles | 12 documents 32 pages |

| | | |
|--|---|--------------------------|
| Animation | La mise en place d'un service de médiation sociale et scolaire | 9 documents 39 pages |
| Urbanisme et développement des territoires | Les enjeux du secteur logistique pour les collectivités territoriales | 10 documents 39 pages |

* La spécialité « Analyste » n'était pas organisée par le CDG69 pour cette session 2016.

Le jury souligne que les sujets proposés abordent de manière concrète la mise en œuvre de l'action des collectivités territoriales. Ils ne présentent pas de difficultés majeures, les documents composant les dossiers étant accessibles, clairs et variés.

La difficulté de l'exercice demandé est avant tout d'ordre méthodologique, le candidat devant, dans le temps imparti, analyser un dossier relativement volumineux et formuler des propositions d'actions appropriées au contexte général (politique, administratif, financier...) et au contexte particulier de la collectivité. Cet exercice réclame une préparation méthodologique et un entraînement qui manquent visiblement à de nombreux candidats. Beaucoup éprouvent des difficultés à gérer correctement le temps de l'épreuve, ce qui se traduit souvent par un déséquilibre entre analyse des documents et solutions opérationnelles, ces dernières constituant pourtant un élément essentiel de la commande.

Les correcteurs soulignent là-encore le niveau très inégal des copies. On compte quelques très bonnes copies qui, sur le fond comme sur la forme, se distinguent largement de l'ensemble des productions. Mais, dans l'ensemble, les défauts relevés lors des précédentes sessions restent largement présents. Les correcteurs relèvent les difficultés des candidats à opérer une réelle analyse du dossier. Certaines informations importantes du dossier ne sont pas transmises au destinataire. L'analyse est souvent présentée de façon désordonnée, sans véritable hiérarchisation ou mise en perspective des informations. Les propositions consistent encore trop souvent, pour leur part, en une récitation de la méthodologie de projet, sans lien avec la situation décrite dans la commande. Les solutions présentées sont trop générales et peu adaptées aux attentes du commanditaire et au contexte. D'autres copies présentent le défaut inverse, le candidat avançant des propositions intéressantes sur le fond, mais insuffisamment accompagnées de méthodologie de réalisation.

Les correcteurs regrettent que l'on trouve dans les copies insuffisamment d'apports de connaissances personnelles en dehors du dossier, sous forme d'analyses ou d'exemples qui permettraient de mieux situer le sujet dans son contexte général et de rendre plus pertinentes et opérationnelles les propositions, ce qui est pourtant un des attendus de l'épreuve de rapport et constitue une différence essentielle avec l'épreuve de note du concours externe, où le candidat doit répondre à la commande en s'en tenant strictement aux informations contenues dans le dossier.

Sur la forme, les correcteurs relèvent de fréquents défauts dans la construction des copies : introduction trop descriptive, qui « n'accroche » pas le lecteur et n'expose pas clairement de problématique ; titres des parties et des sous-parties peu travaillés, stéréotypés et en décalage avec le contenu ; déséquilibre entre les différentes parties et sous-parties ; absence de transition entre les parties ou de « chapeau » introductif au début de chacune des parties. Ces défauts ont tendance à être alourdis par le style des candidats, qui manque souvent de fluidité. Le niveau rédactionnel d'ensemble est relativement faible par rapport à ce qui est attendu d'un cadre administratif et certaines copies contiennent un nombre bien trop important de fautes d'orthographe.

Au concours interne, la moyenne générale de l'épreuve s'établit selon les spécialités entre 7,48 en « Gestion du secteur sanitaire et social » et 8,25 en « Animation » (8,13 « Administration générale »). Entre 21,9% (en « Urbanisme et développement des territoires ») et 34,3% des candidats en « Animation » obtiennent une note au moins égale à 10,00 (28,8% en « Administration générale »).

Excepté en « Urbanisme et développement des territoires », les notes moyennes obtenues par les candidats du troisième concours sont légèrement supérieures à celles des candidats du concours interne dans les mêmes spécialités. En « Administration générale », la note moyenne est de 8,20 sur 20 et 31,7% des candidats obtiennent une note au moins égale à 10,00 (cf. en annexe les chiffres détaillés de la notation des épreuves écrites).

L'admissibilité

A l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury se réunit pour arrêter la liste des candidats admissibles.

Le jury examine tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs et décide de ne pas noter deux de ces copies, qui contreviennent clairement aux consignes données aux candidats en matière de respect de l'anonymat. En effet, il était indiqué sur la note « informations importantes aux candidats », précisé lors du discours et indiqué sur la page des consignes du sujet que le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni initiales, ni numéro de convocation, ni nom de la collectivité employeur, de la commune de résidence ou du lieu de la salle d'examen, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe. Il est également précisé que « seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif. Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury ». Le jury attire à nouveau l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement ces consignes d'anonymat des copies.

Le jury examine ensuite les propositions de notes formulées par les correcteurs de l'épreuve écrite. Le jury décide, au vu de l'homogénéité des notes proposées, qu'il n'y a pas lieu d'opérer de péréquation des notes proposées par les binômes de correcteurs. Il arrête définitivement celles-ci et, après délibération, fixe les seuils d'admissibilité et établit la liste des candidats déclarés admissibles.

Dans toutes les voies et spécialités, le jury détermine des seuils au moins égaux à 10 sur 20 (cf. les « chiffres de la session » en annexe). Les seuils fixés sont pour la plupart assez nettement supérieurs à la moyenne.

Le jury retient 388 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 200 postes, soit une proportion d'un peu moins de deux candidats pour un poste.

Toutes spécialités confondues, 23,4% des candidats présents au concours externe passent le cap de l'admissibilité, pour 8,3% des candidats du concours interne et 21,5% des candidats du troisième concours.

4- Les épreuves d'admission

Les épreuves orales d'admission se déroulent dans les locaux du CDG69 à Sainte Foy-lès-Lyon.

Les épreuves d'entretien sont conduites par les membres du jury constitués en groupes de trois examinateurs représentant chacun un des collèges règlementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

Les épreuves de langue vivante sont conduites par des binômes d'examineurs spécialisés.

L'épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien a un poids différent selon la voie de concours : coefficient 4 sur un total de 12 au concours externe, coefficient 5 sur un total de 9 au concours interne et troisième concours.

La durée de l'épreuve diffère selon la voie : 20 mn au concours externe, 25 mn au concours interne et au troisième concours.

Au concours interne et au troisième concours, l'entretien débute par une présentation de 10 minutes au plus par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion.

Au troisième concours, les membres du jury disposent d'un document retraçant l'expérience professionnelle du candidat, remis par celui-ci au moment de son inscription au concours.

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les aptitudes professionnelles du candidat au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers : culture générale administrative et territoriale, connaissances dans la spécialité et capacité à les exploiter, aptitude à exercer des responsabilités d'encadrement, motivation professionnelle, aptitude à communiquer, facultés d'analyse et de réflexion, ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle, etc. Les candidats doivent démontrer leur motivation et leur capacité à accéder à un cadre d'emplois de catégorie A de la filière administrative et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes. Des mises en situation permettent de tester la réactivité et le sens pratique des candidats.

Au concours externe, le caractère « professionnel » de l'épreuve, comparable par certains aspects à un entretien de recrutement, ne semble pas désavantager particulièrement les candidats jeunes diplômés, qui peuvent souvent mettre à profit leurs expériences en tant que stagiaire, tant dans les entreprises que dans l'administration. En outre, les membres du jury cherchent avant tout à mesurer, chez les

candidats ayant peu d'expérience professionnelle, le potentiel dont ils font preuve pour exercer les missions d'un attaché.

Comme lors des sessions antérieures, les défauts fréquemment relevés concernent tout d'abord le manque d'ouverture des candidats par rapport au domaine de spécialité qui peut être le leur, du fait de leur formation ou de leur expérience professionnelle. Il faut rappeler que le cadre d'emplois des attachés territoriaux correspond à une diversité de métiers administratifs. Il est donc attendu des candidats qu'ils ne se limitent pas à un domaine spécialisé mais montrent leur curiosité pour le monde des collectivités territoriales dans son ensemble, pour les réformes projetées ou en cours et sachent témoigner d'un minimum de réflexion personnelle sur ces sujets. Ce défaut est naturellement plus marqué au concours interne. Si la plupart des candidats maîtrisent les connaissances et les méthodes liées aux fonctions qu'ils exercent, certains témoignent d'une trop faible connaissance générale des collectivités et de l'environnement territorial.

Le jury constate à nouveau que certains candidats, notamment au concours interne et au troisième concours, ne mesurent pas véritablement les attendus de l'épreuve et semblent aborder l'entretien comme une formalité se limitant à une conversation plus ou moins structurée sur leur parcours professionnel. Les candidats doivent être en mesure de faire comprendre au jury leurs motivations pour présenter le concours et être capables de se projeter dans les fonctions qu'ils aspirent à exercer, en les mettant en rapport avec leurs acquis, leurs souhaits d'évolution et les qualités qui sont les leurs. L'exposé de présentation, le plus souvent bien préparé et respectant parfois à la seconde près les dix minutes réglementaire allouées, est souvent trop linéaire et n'est pas suffisamment mis à profit par les candidats pour démontrer leur capacité à prendre du recul sur leur parcours et tirer des enseignements de leurs expériences.

Dans le cours de l'entretien, beaucoup de candidats font par ailleurs preuve d'une grande prudence dans leurs réponses et hésitent visiblement à prendre position. Or les questions du jury se présentent souvent comme des questions appelant des réponses argumentées. Comme futurs cadres des collectivités, il est en effet attendu des candidats qu'ils sachent prendre position, défendre cette position de manière argumentée, le cas échéant l'amender face à la critique, etc.

Le jury tient à rappeler que la posture professionnelle est un élément fondamental de la réussite au concours. Comme lors des sessions précédentes, le jury a interrogé quelques excellents candidats, qui se sont distingués en plus de leurs connaissances générales, par leur dynamisme, leur authenticité, leur maturité, leur capacité à prendre du recul et de la hauteur. A l'inverse, il a sanctionné chez quelques candidats l'arrogance et la prétention.

Au concours externe, la note moyenne en « Administration générale » est en baisse par rapport à la dernière session (11,17 contre 12,68) ainsi que la proportion de candidats obtenant au moins 10 sur 20 à l'épreuve (62,7% contre 85%). Selon les spécialités, la note moyenne s'établit entre 9,25 en « Urbanisme et développement des territoires » et 12,42 en « Animation ».

Au concours interne, la note moyenne de l'épreuve varie, selon les spécialités, de 9,5 en « Gestion du secteur sanitaire et social » à 11,21 en « Administration générale ».

Au troisième concours, la note moyenne, en progression par rapport aux dernières sessions, est supérieure à celle du concours interne dans toutes les spécialités (11,57 en « Administration générale »). (cf. les chiffres de notation des épreuves d'entretien en annexe).

L'épreuve orale de langue vivante (préparation : 15 mn, durée ; 15 mn, coef. 1)

L'épreuve de langue est obligatoire au concours externe. À ce titre, toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013). Même dotée d'un coefficient peu élevé (1 pour un total de 12 au concours externe), l'épreuve est donc déterminante.

L'épreuve de langue est facultative au concours interne et au troisième concours, où seuls comptent les points au-dessus de la moyenne. 48% des candidats admissibles au concours interne étaient inscrits à l'épreuve et 53% au troisième concours.

Au total des trois voies, l'anglais est la langue très majoritairement choisie par les candidats (à 82,7%), suivie de l'espagnol (9,6%) de l'italien (3,9%) et de l'allemand (1,9%).

L'épreuve comporte la lecture puis la traduction de tout ou partie d'un texte, suivies d'une conversation dans la langue à partir du texte. Les textes portent sur des questions d'actualité sociale, politique, économique et environnementale (travail, médias, institutions, éducation, immigration, sécurité, etc.), les sujets trop techniques étant volontairement écartés. Les textes proposés s'articulent souvent autour d'un point de vue, d'une prise de position ou d'une interprétation qu'il convient de faire ressortir puis de nuancer lors de la conversation. La partie « conversation » est essentielle et permet aux examinateurs de mesurer l'aptitude à communiquer, la capacité du candidat à maîtriser un vocabulaire varié et une

syntaxe adaptée pour comprendre les questions et transmettre le plus naturellement possible ses idées et analyses.

Les examinateurs soulignent l'hétérogénéité du niveau des candidats au regard de celui attendu (niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues - CERCL). Certains candidats montrent une maîtrise courante tandis que, pour d'autres, la pratique de la langue semble lointaine.

Au concours externe, la note moyenne à l'épreuve est de 11,18. 61,6% des candidats obtiennent une note égale ou supérieure à 10 sur 20. Un seul candidat du concours externe n'atteint pas la note de 5,00 sur 20 et est donc éliminé.

Au concours interne, la note moyenne à l'épreuve est de 10,32 sur 20. 25 candidats (soit 45,5% de ceux ayant subi l'épreuve de langue et 20,8% de l'ensemble des candidats admissibles) obtiennent une note supérieure à 10,00, leur permettant de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.

Au troisième concours, la note moyenne à l'épreuve est de 11,87 sur 20 et 15 candidats (soit 57,6 % de ceux ayant subi l'épreuve de langue et 30,6% de l'ensemble des candidats admissibles) obtiennent une note strictement supérieure à 10,00 (cf. les chiffres de notation des épreuves de langue en annexe).

L'admission

Conformément au décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, le jury peut transférer jusqu'à 25% du nombre total des postes offerts dans chaque spécialité vers le concours externe et/ou le concours interne, le troisième concours ne pouvant pas bénéficier de ce transfert de postes.

40 postes sont ainsi théoriquement transférables en « Administration générale », 3 postes en « Gestion du secteur sanitaire et social », 3 postes en « Animation » et 5 postes en « Urbanisme et développement des territoires ».

Le jury décide d'utiliser, le cas échéant, cette possibilité afin d'harmoniser le niveau de l'admission au concours d'une voie à l'autre au sein d'une même spécialité. En application de cette règle, le jury décide de transférer :

- 1 poste du concours externe vers le concours interne dans la spécialité « Administration générale » ;
- 1 poste du concours externe vers le concours interne dans la spécialité « Animation ».

Le jury pourvoit ainsi la totalité des postes ouverts. Les seuils d'admission sont nettement supérieurs à 10,00 dans toutes les voies et toutes les spécialités, compris entre 10,63 et 15,33 sur 20 (cf. les « chiffres de la session » en annexe). Dans la spécialité « Administration générale », c'est au concours interne que le seuil d'admission est le plus élevé. Dans les autres spécialités, le seuil est plus élevé au troisième concours, en raison du bon niveau général des candidats, du faible nombre de postes ouverts (au plus 20% du total de postes dans la spécialité) ainsi que de l'impossibilité de faire bénéficier cette voie d'un transfert de postes.

Le profil des lauréats

- **sexe** : la proportion de femmes parmi les lauréats s'élève à 73,9% au concours externe (pour 69,1% des candidats présents aux écrits), à 79% au concours interne (77,9% des présents) et à 82,6% au troisième concours (76,6% des présents).

- **niveau d'étude** : les titulaires d'un diplôme bac+5 ou plus représentent 74,8% des lauréats du concours externe (pour 69,2% des candidats présents aux écrits), 56,4% des lauréats du concours interne (29,6% des présents) et 52,1% des lauréats du troisième concours (48,9% des présents).

- **situation professionnelle** : 22,6% des lauréats du concours externe ont le statut d'étudiant (pour 20,2% des candidats présents aux écrits), ce qui témoigne d'un bon taux de réussite dans cette catégorie. Les candidats exerçant déjà en collectivité territoriale représentent 52,2% des lauréats du concours externe, soit une proportion plus élevée que pour les candidats présents aux écrits (47,2%). Au troisième concours, 60,9% des lauréats sont en poste en collectivité territoriale (66,8% des présents aux écrits).

- **suivi d'une préparation** : 14% des lauréats au concours externe déclarent avoir suivi une préparation au concours auprès d'un organisme (pour 12% des présents aux écrits), 40,3% au concours interne (24,6% des présents) et 34,8% au troisième concours (29,5% des présents).

5- Conclusion

À l'issue de l'ensemble des opérations de concours, le jury tient à formuler les remarques suivantes.

Pour le concours externe, le jury confirme le constat dressé à l'issue de la session précédente sur la professionnalisation des candidats ayant subi les épreuves orales. La majorité d'entre eux – en raison notamment de stages effectués en collectivités dans le cadre de Master 2 - ont déjà une bonne familiarité avec le monde territorial, sa culture, ses problématiques et ses méthodes de travail. Néanmoins, il apparaît au jury deux motifs d'inquiétude. D'une part, la diminution du nombre de candidats inscrits et du nombre de candidats présents, malgré une légère augmentation du nombre de postes, souligne une certaine baisse d'attractivité du concours. D'autre part, le niveau d'ensemble des candidats dans cette voie a paru en baisse au jury par rapport à la session 2014, ce dont témoigne la baisse à la fois des notes moyennes d'oral et des seuils d'admission. Dans les quatre spécialités organisées, ces seuils sont en effet inférieurs à ceux de la session 2014, même s'ils restent le plus souvent supérieurs à ceux de la session 2012.

Seuils d'admission au concours externe d'attaché territorial – CDG69

| | session 2016 | session 2014 |
|--|--------------|--------------|
| Administration générale | 11,42 | 12,06 |
| Gestion du secteur sanitaire et social | 10,63 | 10,75 |
| Animation | 11,96 | 14,04 |
| Urbanisme et développement des territoires | 11,08 | 12,08 |

Il faut espérer que cette baisse, qui met en jeu la sélectivité du concours d'attaché territorial et la qualité des futurs recrutements, sera infirmée lors des prochaines sessions.

Le jury regrette que, comme lors des précédentes sessions, beaucoup de candidats du troisième concours aient en réalité un profil de candidats internes, avec une expérience professionnelle effectuée souvent pour l'essentiel au sein de la fonction publique. Cette voie de concours manque ainsi son objectif de diversifier l'accès au concours d'attaché territorial du point de vue social et professionnel. En élargissant les conditions d'accès aux troisièmes concours et en l'ouvrant à des personnes présentant des formations et des parcours différents, la loi « Égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 permettra, on peut l'espérer, une diversification des profils socio-économiques des candidats et des lauréats dans cette voie de concours.

Concernant l'épreuve d'entretien du concours interne et du troisième concours, le jury considère que la durée réglementaire allouée à l'exposé de présentation du candidat pourrait être réduite. Cette durée de 10 mn - pour une durée totale d'épreuve de 25 mn - limite le temps imparti à l'entretien lui-même et aux échanges entre le candidat et les examinateurs. Une durée de 5 mn serait suffisante aux yeux du jury. Cette évolution ne peut toutefois être mise en œuvre sans modification par le ministère de l'Intérieur du décret fixant les modalités d'organisation des épreuves.

Le jury, pour conclure, fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 16 mai 2017

Le Président du jury

Loïc CHABRIER

Adjoint au maire de Villeurbanne

Conseiller de la Métropole de Lyon

CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL – AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – LES CHIFFRES DE LA SESSION 2016

| | | Postes ouverts | Admis à concourir | Présents | Admissibles | Seuil admissibilité / 20 | Présents admission | Seuil admission / 20 | Admis |
|---|-------------------|-------------------|----------------------|-------------|-------------|--------------------------------|-----------------------|----------------------------|------------|
| Administration générale | Externe | 96 | 1570 | 711 | 180 | 10,00/20 | 177 | 11,42/20 | 95 |
| | Interne | 48 | 1797 | 1072 | 90 | 12,25/20 | 89 | 12,22 | 49 |
| | 3e voie | 16 | 220 | 153 | 30 | 11,00/20 | 30 | 11,89/20 | 16 |
| | Sous-total | 160 | 3587 | 1936 | 300 | | 296 | | 160 |
| Gestion du secteur sanitaire et social | Externe | 5 | 105 | 36 | 9 | 10,00/20 | 9 | 10,63/20 | 5 |
| | Interne | 3 | 244 | 141 | 8 | 12,50/20 | 8 | 12,33/20 | 3 |
| | 3e voie | 2 | 27 | 22 | 7 | 13,00/20 | 7 | 15,33/20 | 2 |
| | Sous-total | 10 | 376 | 199 | 24 | | 24 | | 10 |
| Animation | Externe | 5 | 100 | 38 | 6 | 10,29/20 | 6 | 11,96/20 | 4 |
| | Interne | 3 | 157 | 105 | 9 | 13,50/20 | 9 | 12,61/20 | 4 |
| | 3e voie | 2 | 32 | 25 | 6 | 10,25/20 | 6 | 13,72/20 | 2 |
| | Sous-total | 10 | 289 | 168 | 21 | | 21 | | 10 |
| Urbanisme et développement des territoires | Externe | 11 | 328 | 149 | 24 | 10,71/20 | 24 | 11,08/20 | 11 |
| | Interne | 6 | 171 | 114 | 13 | 10,50/20 | 13 | 11,56/20 | 6 |
| | 3e voie | 3 | 39 | 27 | 6 | 10,00/20 | 6 | 12,11/20 | 3 |
| | Sous-total | 20 | 538 | 290 | 43 | | 43 | | 20 |
| total général | | 200 | 4790 | 2593 | 388 | | 384 | | 200 |

Notation des épreuves écrites d'admissibilité

CONCOURS EXTERNE

Composition (durée : 4h ; coef. 3)

| TOUTES SPÉCIALITÉS | Copies notées | < 5 | ≥ 5 < 10 | ≥ 10 < 12 | ≥ 12 | % <5 | % ≥ 10 | Note moyenne |
|-----------------------|------------------|-----|-------------|--------------|------|--------|--------|-----------------|
| | 933 | 124 | 559 | 142 | 108 | 12,64% | 26,79% | 7,84 |

Note dans la spécialité (durée : 4h ; coef.4)

| SPÉCIALITÉ | Copies notées | < 5 | ≥ 5 < 10 | ≥ 10 < 12 | ≥ 12 | % <5 | % ≥ 10 | Note moyenne |
|--------------------------------------|------------------|-----|-------------|--------------|------|--------|--------|-----------------|
| Administration générale | 698 | 67 | 383 | 145 | 99 | 9,60% | 34,96% | 8,47 |
| GSSS | 35 | 5 | 23 | 2 | 5 | 14,29% | 20,00% | 7,95 |
| Animation | 36 | 6 | 19 | 3 | 6 | 16,67% | 25,00% | 6,90 |
| Urbanisme et dvpt des territoires | 149 | 15 | 84 | 31 | 19 | 10,07% | 33,56% | 8,39 |

CONCOURS INTERNE

Rapport assorti de solutions opérationnelles (durée : 4h, coef.4)

| SPÉCIALITÉ | Copies notées | < 5 | ≥ 5 < 10 | ≥ 10 < 12 | ≥ 12 | % <5 | % ≥ 10 | Note moyenne |
|--------------------------------------|------------------|-----|-------------|--------------|------|--------|--------|-----------------|
| Administration générale | 1072 | 105 | 576 | 191 | 118 | 7,74% | 28,82% | 8,13 |
| GSSS | 141 | 22 | 88 | 17 | 14 | 13,48% | 21,99% | 7,48 |
| Animation | 104 | 12 | 58 | 20 | 14 | 9,62% | 32,69% | 8,25 |
| Urbanisme et dvpt des territoires | 114 | 12 | 77 | 20 | 5 | 10,53% | 21,93% | 7,55 |

TROISIÈME CONCOURS

Rapport assorti de solutions opérationnelles (durée : 4h, coef.4)

| SPÉCIALITÉ | Copies notées | < 5 | ≥ 5 < 10 | ≥ 10 < 12 | ≥ 12 | % <5 | % ≥ 10 | Note moyenne |
|--------------------------------------|------------------|-----|-------------|--------------|------|--------|--------|-----------------|
| Administration générale | 153 | 16 | 89 | 29 | 19 | 9,15% | 31,37% | 8,20 |
| GSSS | 22 | 3 | 10 | 2 | 7 | 13,64% | 40,91% | 9,14 |
| Animation | 25 | 4 | 10 | 8 | 3 | 16,00% | 44,00% | 8,42 |
| Urbanisme et dvpt des territoires | 27 | 4 | 15 | 3 | 3 | 14,81% | 22,22% | 6,84 |

Notation des épreuves d'entretien

SPÉCIALITÉ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

| Notation | CONCOURS EXTERNE | CONCOURS INTERNE | TROISIÈME CONCOURS |
|---------------------------------|------------------|------------------|--------------------|
| 17 et plus | 5 | 4 | 1 |
| 15 à 16,5 | 29 | 15 | 5 |
| 14 et 14,5 | 20 | 10 | 4 |
| 12 et 13,5 | 27 | 18 | 5 |
| 10 à 11,5 | 30 | 11 | 5 |
| 8 à 9,5 | 35 | 13 | 5 |
| 5 à 7,5 | 26 | 17 | 5 |
| 0 à 4,5 | 5 | 1 | 0 |
| Total candidats présents | 177 | 89 | 30 |
| Candidats absents | 3 | 1 | 0 |
| Moyenne générale | 11,17 | 11,21 | 11,57 |
| % notes ≥ 10 | 62,71% | 65,17% | 66,6% |
| Note la plus basse | 3,00 | 4,00 | 6,00 |
| Note la plus élevée | 18,00 | 18,00 | 17,00 |

SPÉCIALITÉ GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

| Notation | CONCOURS EXTERNE | CONCOURS INTERNE | TROISIÈME CONCOURS |
|---------------------------------|------------------|------------------|--------------------|
| 17 et plus | 1 | 0 | 1 |
| 15 à 16,5 | 0 | 0 | 1 |
| 14 et 14,5 | 2 | 0 | 0 |
| 12 et 13,5 | 0 | 2 | 2 |
| 10 à 11,5 | 2 | 1 | 1 |
| 8 à 9,5 | 1 | 4 | 1 |
| 5 à 7,5 | 3 | 1 | 1 |
| 0 à 4,5 | 0 | 0 | 0 |
| Total candidats présents | 9 | 8 | 7 |
| Candidats absents | 0 | 0 | 0 |
| Moyenne générale | 10,67 | 9,50 | 11,71 |
| % notes ≥ 10 | 55,56% | 37,50% | 71,43% |
| Note la plus basse | 7,00 | 5,00 | 5,00 |
| Note la plus élevée | 17,00 | 13,00 | 17,00 |

SPÉCIALITÉ ANIMATION

| Notation | CONCOURS EXTERNE | CONCOURS INTERNE | TROISIÈME CONCOURS |
|---------------------------------|------------------|------------------|--------------------|
| 17 et plus | 1 | 0 | 0 |
| 15 à 16,5 | 0 | 2 | 2 |
| 14 et 14,5 | 2 | 0 | 0 |
| 12 et 13,5 | 0 | 0 | 1 |
| 10 à 11,5 | 1 | 4 | 2 |
| 8 à 9,5 | 2 | 1 | 0 |
| 5 à 7,5 | 0 | 2 | 1 |
| 0 à 4,5 | 0 | 0 | 0 |
| Total candidats présents | 6 | 9 | 6 |
| Candidats absents | 0 | 0 | 0 |
| Moyenne générale | 12,42 | 11,11 | 11,92 |
| % notes ≥ 10 | 66,67% | 66,67% | 83,33% |
| Note la plus basse | 9,00 | 7,00 | 7,00 |
| Note la plus élevée | 17,00 | 16,50 | 15,50 |

SPÉCIALITÉ URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

| Notation | CONCOURS EXTERNE | CONCOURS INTERNE | TROISIÈME CONCOURS |
|---------------------------------|------------------|------------------|--------------------|
| 17 et plus | 0 | 0 | 0 |
| 15 à 16,5 | 0 | 1 | 1 |
| 14 et 14,5 | 4 | 1 | 0 |
| 12 et 13,5 | 4 | 4 | 2 |
| 10 à 11,5 | 1 | 2 | 0 |
| 8 à 9,5 | 7 | 1 | 1 |
| 5 à 7,5 | 6 | 4 | 2 |
| 0 à 4,5 | 2 | 0 | 0 |
| Total candidats présents | 24 | 13 | 6 |
| Candidats absents | 0 | 0 | 0 |
| Moyenne générale | 9,25 | 10,07 | 10,17 |
| % notes ≥ 10 | 37,50% | 61,54% | 50,00% |
| Note la plus basse | 4,50 | 5,00 | 6,00 |
| Note la plus élevée | 14,50 | 15,00 | 15,00 |

Notation des épreuves orales de langue vivante

Concours externe – épreuve obligatoire (coef. 1)

| Concours externe | Candidats inscrits | Candidats présents | Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes < 5 | notes ≥ 10 (en %) | Moyenne générale |
|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|-----------|-------------------|------------------|
| Anglais | 184 | 181 | 3,00 | 20,00 | 1 | 58,0% | 10,97 |
| Espagnol | 22 | 22 | 6,00 | 17,00 | 0 | 77,27% | 12,50 |
| Italien | 8 | 8 | 8,00 | 18,00 | 0 | 87,50% | 12,87 |
| Allemand | 3 | 3 | 12,00 | 19,00 | 0 | 100,00% | 14,67 |
| Grec moderne | 1 | 1 | 6,00 | 6,00 | 0 | 0,00% | 6,00 |
| Portugais | 1 | 1 | 13,00 | 13,00 | 0 | 100,00% | 13,00 |
| Total | 219 | 216 | 3 | 20 | 1 | 61,6% | 11,18 |

Concours internet et 3^e concours – épreuve facultative (coef. 1) : seuls comptent les points au-dessus de 10 sur 20

| Concours interne | Candidats inscrits | Candidats présents | Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes > 10 | % notes > 10 | Moyenne générale |
|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|------------|--------------|------------------|
| Anglais | 42 | 40 | 5,00 | 18,00 | 18 | 45,0% | 10,32 |
| Espagnol | 7 | 7 | 6,00 | 18,00 | 2 | 28,6% | 9,57 |
| Italien | 2 | 2 | 8,00 | 10,00 | 1 | 50,0% | 9,00 |
| Allemand | 3 | 3 | 3,00 | 16,00 | 1 | 33,3% | 8,33 |
| Portugais | 2 | 2 | 12,00 | 16,00 | 2 | 100,0% | 13,67 |
| Russe | 1 | 1 | | 20,00 | 1 | 100,0% | 20,00 |
| Total | 57 | 55 | 3 | 20 | 25 | 45,5% | 10,36 |

| 3e concours | Candidats inscrits | Candidats présents | Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes > 10 | % notes > 10 | Moyenne générale |
|--------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|------------|--------------|------------------|
| Anglais | 24 | 24 | 4,00 | 18,00 | 13 | 54,2% | 11,44 |
| Italien | 2 | 2 | 14,00 | 20,00 | 2 | 100,0% | 17 |
| Total | 26 | 26 | 4 | 20 | 15 | 57,7% | 11,87 |